

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme pluriannuel des investissements (PPI)
des établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) – Période 2023-2027**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 12 décembre 2025. Elle remercie Mme Fanny Krug pour les notes de séance.

Présent·e·s : Mmes Sylvie Podio (présidence), Chantal Weidmann Yenny, Sandra Pasquier, Valérie Zonca (en remplacement de Rebecca Joly), Géraldine Dubuis, MM. Fabien Deillon, Blaise Vionnet, Marc Vuilleumier, Stéphane Balet, Gérard Mojon, Olivier Petermann, Grégory Bovay (en remplacement de Florence Bettschart-Narbel), Yann Glayre (en remplacement de Michael Demont).

Excusé·e·s : Mme Rebecca Joly, Florence Bettschart-Narbel, MM. Michael Demont, Sébastien Cala (non remplacé), François Cardinaux (non remplacé).

Représentant·e·s du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) : Mme Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Cheffe du DSAS, M. Gianni Saitta, Directeur général de la Direction générale de la santé (DGS), Mmes Laurence Boland, Directrice générale adjointe de la Direction générale de la santé (DGS) et Directrice de la Direction Hôpitaux, Emilie Andrey, Architecte conseil et responsable de domaine à la direction des hôpitaux (DGS).

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le programme pluriannuel des investissements (PPI) concerne les investissements pour lesquels les établissements sanitaires reconnus d'intérêt public peuvent obtenir des garanties d'emprunt de la part de l'Etat. Le présent rapport couvre la période 2023-2027.

Ce PPI comporte des changements par rapport au dernier PPI : il s'agit d'un processus itératif en fonction de l'avancement des projets/travaux au sein des établissements qui connaissent des modifications potentielles en fonction de l'évaluation des coûts, du moment de la réalisation des études, du redimensionnement ou de réalités propres aux établissements.

3. DISCUSSION GENERALE

Un·e commissaire relève que 32 projets sont mis en route, 30 ont été acceptés. Le Conseil d'Etat a la capacité d'approuver, de mettre des conditions ou de renforcer. Si 30 projets ont été acceptés, cela signifie que les hôpitaux sont relativement dans la cible pour susciter l'approbation du Conseil d'Etat, qu'il n'y a pas de projets farfelus.

En principe, les DRG (Diagnosis Related Groups) sont censés couvrir les investissements. Les DRG couvrent-ils aussi l'investissement pour la création d'un nouvel hôpital ou seulement pour des rénovations et des aménagements ?

Les DRG sont censés couvrir tout type d'investissement, qu'il s'agisse d'un nouvel hôpital, d'un nouveau site ou de rénovations, la gestion se fait de manière globale. Dans la part du tarif des SwissDRG est compris l'investissement de manière générale pour l'hôpital, peu importe que ce soit en cas de neuf ou de renouvellement.

Pour le nouvel hôpital d'Yverdon, le montant de CHF 220 mio devrait-il alors bien être couvert par les DRG ?

Oui en principe tout nouveau site devrait être couvert.

Il y a toutefois une part ambulatoire dans l'activité qui sera réalisée dans le nouvel hôpital et la part investissement est moins couvrante (couverture moins bien définie dans les tarifs). En principe, si l'investissement est par exemple de CHF 100 mio, une partie de l'amortissement devrait être versée chaque année. La part de l'investissement qui se reflète dans les tarifs est divisée par l'amortissement. Que le bâtiment soit neuf ou en renouvellement, c'est en principe toujours la même part.

4. LECTURE DU RAPPORT

Le rapport ne suscite pas de remarque.

Les annexes du rapport font l'objet des questions suivantes :

11.1. PPI 2023-2027, Ensemble Hospitalier de la Côte, EHC

Etonnée de la production d'eau glacée et du coût y relatif, une personne demande si cette eau glacée répond à des besoins spécifiques de l'hôpital, en lien avec le chauffage ?

L'eau glacée est produite pour refroidir des appareils.

11.2. PPI 2023-2027, Établissements Hospitaliers du Nord Vaudois, eHnv

Concernant le nouvel hôpital d'Yverdon : un budget de CHF 220 mio et une augmentation très sensible des coûts sont mentionnés, une question orale sur ce sujet avait été déposée à l'époque. La cible de CHF 220 mio est-elle toujours d'actualité ou est-elle augmentée à CHF 400 mio comme cela a été articulé quelque part ?

Pour l'instant, l'hôpital est en train de rechercher un site où s'implémenter. Jusqu'à aujourd'hui, leur projet qui s'appelait « eHnv du futur » avait pour but de rester sur le même site et regrouper d'autres sites sur ce même lieu (Orbe, Chamblon, etc.). Il a été constaté que ce programme faisait exploser les coûts, en raison notamment de la nature du terrain¹. Cette option n'est aujourd'hui plus retenue car techniquement trop compliquée. Un site est donc recherché sur la commune d'Yverdon.

Une démarche dans ce sens a été entreprise avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour trouver des terrains constructibles pouvant accueillir un tel site. Un certain nombre de terrains ont été identifiés et une priorisation a été faite en se basant sur des critères d'évaluation. Il reste aujourd'hui 2 ou 3 terrains en lice et des discussions ont lieu avec les propriétaires des terrains pour évaluer les possibilités. Sur cette base, un projet devra être refait - probablement une partie du coût final dépendra du coût du terrain – ensuite l'investissement pourra être réalisé. A noter aussi que la totalité du bâtiment n'est pas forcément mise sous garantie dans le PPI. Une partie en sera peut-être extraite selon les activités qui y seront réalisées. Le montant de CHF 220 mio peut effectivement varier mais le montant total aussi. On se trouvera probablement dans une fourchette entre CHF 300 mio et CHF 500 mio.

¹ Nécessité de mettre des renforts dans la construction extrêmement coûteux

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Morges, le 15 février 2026.

*La présidente :
(Signé) Sylvie Podio*